Cinquantième année. - N ° 65 A 1er et 2 avril 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 637

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

350 126 322 RCS Angers.
NALICOM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 38112.25 EUR.
Adresse : 4, rue des Cerisiers, Zone Industrielle Dyna - Beaupréau, 49600 Beaupréau en mauges.
Date de commencement d'activité : 24 mars 2017.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE NALICOM Société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 euros Siège social : ZI Dyna 4 Rue des Cerisiers 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES 350 126 322 RCS ANGERS ET RBL DIFFUSION Société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros Siège social : Zone Industrielle Dyna Ouest 4 Rue des Cerisiers 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES 502 520 646 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ANGERS du 24 mars 2017, La société NALICOM, société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est 4 rue des Cerisiers - ZI Dyna - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 126 322 RCS ANGERS, et la société RBL DIFFUSION, société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Dyna Ouest - 4 Rue des Cerisiers 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 502 520 646 RCS ANGERS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NALICOM par la société RBL DIFFUSION. La société NALICOM ferait apport à la société RBL DIFFUSION de la totalité de son actif, soit 172 815 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 149 521 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 23 294 euros. En rémunération de cet apport net, 25 parts nouvelles de 150 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société RBL DIFFUSION à titre d'augmentation de son capital social de 3 750 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 19 544 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 part de la société RBL DIFFUSION pour 100 parts de la société NALICOM. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de d'ANGERS au nom des deux sociétés le 28/03/2017..